Michel Badaire, Commissaire Enquêteur

**Départements du LOIRET et de l’EURE et LOIR**

**Commune de Marigny les Usages**

**Enquête publique relative à :**

**La demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE visant à implanter une unité de méthanisation sur le parc technologique "Orléans Charbonnière"**

**PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS**

**Remis sous forme numérique le mercredi 10 octobre 2018.**

**La réponse doit intervenir, au plus tard, dans les quinze jours.**

 *Le Commissaire Enquêteur Le représentant du Maitre d’Ouvrage*

**ODEURS**

* Aucune quantification du niveau d’odeur actuel n’a été réalisée, odeurs dégagées par des carnes.
* L’évaluation des risques liés à l’émission d’odeur en particulier lors du déchargement des camions n’est pas suffisamment prise en compte du fait de la proximité des habitations. Odeur de fumier et lisier lors du déchargement, odeur de soufre qui sent l’œuf pourri. Nous avons du mal à croire que les nuisances puissent être aussi limitées que l’affirment les rapports. Il y aura des nuisances olfactives et des effets sur la santé.
* A la Ferté St Aubin, il avait été aussi promis qu’il n’y aurait pas de nuisances olfactives.
* De plus il convient de préciser que le village est beaucoup trop proche (première habitation à 300m du site) pour être épargné et que les vents dominants de secteurs Sud-Ouest et Ouest pousseront toute émanation produite par l'usine, directement sur le village.
* Même traité le digestat produit des odeurs fortes (notamment le digestat liquide). Il est admis que le gaz émit H2S, est un gaz particulièrement impactant en termes d'odeur. Hors il est prévu qu'une partie du digestat soit épandu directement à proximité des habitations. Les périodes d'épandage ne sont par ailleurs pas indiquées dans le dossier !
* En résumé, l'activité de l'usine, la circulation des véhicules livrant les intrants et l'épandage, tout cela réalisé à notre porte (avec l'aide des vents dominants qui poussent le tout sur le village), sont des points factuels qui garantissent aux habitants de Marigny une dégradation de la qualité de l'air.
* Nuisances olfactives comme le démontrent les installations similaires en France.

**SANTE**

* Risques de maladies, botulisme, cancer allergies, le clostridium botulinum peut se développer dans les déchets carnés provenant des digestats
* Risques à cause du sulfate d’hydrogène.
* Le gaz créé est explosif, corrosif et toxique.

**ENVIRONNEMENT**

* Vents d’Ouest vers les habitations.
* Visuellement on voit la centrale depuis la route, ce sera une pollution visuelle
* Pourquoi des déchets tels qu’huile moteur de lubrification piles et accumulateurs, déchets d’emballage ?
* A noter que : « L'autorité environnementale recommande la définition d'un programme de suivi quantitatif de l'impact olfactif du projet.. »
* Le risque de pollution des sols/des nappes d'eau. Le digestat est produit en partie par des intrants provenant d'élevages d'animaux : Quel est l'impact sur l'eau qui traverse nos sols avant de se retrouver en eau potable, des nombreux antibiotiques que l'on donne à ces animaux ? Ces éléments sont insuffisamment pris en compte et pourtant notre santé dépend de la qualité de cette eau.
* « L'autorité environnementale recommande que soit effectuée une analyse plus précise des masses d'eau concernées et de leur situation vis-à-vis des paramètres nitrates, phosphore et pesticides, et la présentation de la situation des captages d'eau potable au regard des paramètres potentiellement impactée par l'épandage (nitrates, phosphore, potassium). »
* Ce projet est implanté à proximité de deux sites NATURA 2000, et l'étude d'impact nous semble légère.
* La vocation du parc n'était-elle pas d'accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée
* J'aimerais que notre village ne devienne pas une zone pavillonnaire cernée par les industries lourdes et des norias de poids lourd. Qu'allons-nous laisser à nos enfants ? hier on nous enviait notre cadre de vie qu'en sera-t-il demain. Ecole de nos enfants à quelques mètres de cette usine.
* Industrialisation de la ville, dégradation du paysage et de l’image de la commune.
* Pourrions-nous avoir une visite de site pour nous rendre compte.
* En cas d'incident les conséquences seront désastreuses. Il est tout simplement irresponsable de monter un tel projet en ces lieux. Ne sommes-nous pas responsables du véritable équilibre écologique de notre environnement, où le mot « écologie » ne reste-t-il plus qu'un terme « marketing » destiné à justifier l'implantation d'une telle usine dans un tel lieu ?

**EAU**

* Le projet est situé à 10 mètres du début d'une zone naturelle riche en espèces animales et végétales. Deux zones de protection sont recensées dans un rayon de 5 km autour du projet avec un étang situé à près de 600m accueillant des formations végétales amphibies avec 9 espèces déterminantes, dont 2 protégées, à l'échelle régionale et nationale. L'eau est omniprésente tout autour du site.
* Aucune étude précise des lieux en ce qui concerne les eaux souterraines et affleurantes n'a été réalisée. L'étude environnementale essaie de nous démontrer à l'aide de cartes datées et imprécises que le site ne sera pas situé en zone humide avec des risques faibles de pollution par remontée de nappe. Pourtant l'eau est omniprésente et les risques d'inondation sont réels.
* La commune de MARIGNY-LES USAGES a déjà fait l'objet de 3 arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue !

**SOL**

* La Nature ARGILEUSE du sous-sol n'est pas adaptée aux constructions avec sous-sol : Le Dossier indique que « La commune de MARIGNY-LES-USAGES est également concernée par le risque de mouvement de terrain...et qu'aucun mouvement de terrain n'a eu lieu à moins de 400 m du projet ». Et si nous réduisions le périmètre d'analyse à 100 mètres autour du projet, cela ne réduirait-il pas encore plus les risques ? Inadmissible ! Une fois de plus les impacts et risques sont minimisés (c'est malheureusement une constance dans ce dossier...) Rappelons que sur la commune, il est interdit aux habitants de construire en sous-sol pour ces raisons. Comment pouvons-nous laisser construire une usine qui prévoie de réceptionner et stocker sa matière première en sous-sol) dans ces conditions ? Les dernières périodes de sécheresse ont été la cause de nombreuses dégradations de bâtiments liés au phénomène de rétractation des argiles présentes dans nos sols.
* Notons qu'une fois de plus L'autorité environnementale souligne la légèreté du dossier en recommandant que « l'étude des risques de congestion du trafic analyse spécifiquement les incidences potentielles du projet sur la RD2152 et la RD2060, de manière cumulée avec les autres projets connus dans l'aire d'étude depuis le dépôt du dossier d'autorisation environnementale »
* L'ARS n'a malheureusement pas jugé utile de donner son avis.

**CRAINTES SONORES**

* Engendrera des nuisances sonores (bruits des machines, aller venues des tracteurs/ camions) qui affecteront la santé de toute la commune, de nos enfants par un fonctionnement 24/24.
* Nuisances sonores jusqu’à 57dB, pensons à ceux qui habitent à côté.
* Bruit du cogénérateur.

**TRAFIC ROUTIER**

* Augmentation du trafic routier (en plus de cosmetic park).
* Seront-ils les élus qui avec les municipalités de LOURY et de CHILLEURS-aux-BOIS, avec M. le Président du Conseil Départemental, mèneront la démarche qui restituera aux habitants des traversées d'agglomérations de MAISON ROUGE, LOURY et CHILLEURS-aux-BOIS, la sécurité routière et la tranquillité auxquelles ils ont droit ?
* Augmentation du trafic de poids lourd sur la commune, mini 10 camions par jour sans compter l'évacuation des digestats. Quid de la pollution générée par ce trafic
* Marigny va être traversé par des dizaines de camions et tracteurs pour apporter le fumier sur le site, ce n’est pas écologique.
* Etroitesse de la route pour rejoindre la RN.152

**PROCEDURE**

* Enquête trop courte.
* Pas de concertation.

**EMPLACEMENT PAS JUDICIEUX**

* Attirés par le cadre et la tranquillité nous venons d’aménager il y a 5 mois, nous nous sommes renseignés à la Mairie sur les projets dans les champs face au centre équestre, il nous a été répondu que rien n’était envisagé.
* Pollution visuelle, dévalorisation du patrimoine, Ne parlons pas d’écologie ni de son implantation à proximité d'une zone pavillonnaire.
* Proposition de nouvel emplacement plus proche de la RD un nouveau lieu est possible. Pourquoi avoir choisi ce site si proche d’un lotissement tout juste sorti de terre, d’autres terrains plus proches des Charbonnières restent disponibles. Trop près des habitations, n’apporte rien de positif aux habitants (lotissement 400m).
* Ecole à 800m, les enfants sont en danger. Il y a d’autres projets d’innovation pour enrichir la commune, davantage d’infrastructures pour les enfants et les jeunes. Pensez aux enfants et à la qualité de l’environnement. Trop proche des habitations et de l’école.

**PAYSAGE**

* Quel intérêt pour la commune ?
* Pas contre la centrale, mais pas à Marigny et aussi proche des habitations,
* impossible d’affirmer qu’il n’y aura pas d’impacts négatifs. Cette centrale va dévaloriser nos habitations.
* Venus à Marigny pour la tranquillité, si nous avions su, nous n’aurions jamais fait construire à cet endroit. Nous sommes venus dans cette ville pour ses jolis paysages.
* Développer Marigny, oui, mais pas à n’importe quel prix.
* Manque de sérieux, des terrains à l’entrée de la ZAC.
* Je prends le chemin de randonnée (emprunté également par les enfants avec leurs poneys) pour aller travailler à 5 heures du matin en VTT. Je préfère voir évoluer des animaux dans ce milieu naturel. Trafic dans une zone écologique (vélo, pédestre ou équestre). Si notre agglomération a besoin d’industrie, elle a aussi besoin de centre de loisirs. Marigny et le parc Charbonniére sont le poumon vert. Ce projet dénaturerait le site pour tous ceux qui longent la parcelle.

**SECURITE**

* Risque d’explosion, risques industriels sous-évalués
* L'implantation imposée par les élus ne tient pas compte des vents dominants pour la protection sanitaire des riverains et des habitants de Marigny.
* La centrale Biogaz de lugère, est une installation Classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).
* La caserne pompiers dédiée sera celle de Vennecy qui n'est composée que de volontaires !

**POLLUTION**

* Dégagement des gaz d’échappement du moteur à combustion.
* Prolifération d’insectes
* Pollution et Risque sanitaire et bactériologique fuites accidentelles de méthane – 25 fois plus nuisible que le CO2 fuites accidentelles de sulfure d’hydrogène – gaz hautement toxique et mortel. Fortes inquiétudes apparaissent en Allemagne démontrant le rapport entre le botulisme chronique et le digestat de méthanisation l’implantation de l’usine suppose des impacts multiples de cette pollution sur la biodiversité avoisinante.

**Divers**

* Ne serait-ce pas une déchèterie déguisée ?
* Au début du projet on a les assurances préalables des autorités et des entrepreneurs que cette technologie ne crée pas des odeurs. Après la mise en exploitation des usines, les nuisances olfactives graves sont une réalité. La lutte avec des odeurs devient coûteuse et très difficile, voire impossible. Pourquoi entrer dans un cercle vicieux, quand nous pouvons l’éviter ? Qui est-ce qui va prendre la responsabilité ?
* Quelle surprise en apprenant que ces usines soient disant »bio » ou nouvelles générations utilisent des hydrocarbures, piles, huile de moteur, huile de lubrification.
* Le sol de Marigny étant argileux, nous vous rappelons que le retrait-gonflement des argiles peut provoquer divers désordres sur le bâti : fissuration, décollement ou désencastrement d’éléments… n’y a-t-il pas un grand risque de fissures en sous-sol et donc risque de pollution de nos eaux souterraines ?
* Nous souhaitons un état initial de la qualité de l’air et des odeurs actuels.
* Le Coderst a-t-il été consulté ?
* L’agriculture sera-t-elle utilisée pour alimenter le méthaniseur ? Ce qui n’est pas souhaitable.
* Les risques associés à l’installation ont-ils été évalués ((transports, stockage) ?
* Concernant les digestats, la zone d’épandage et locale ?
* Qu’y a-t-il dans les digestats ?
* Comment est alimenté le methaniseur ?
* Les aires de stockages sont-elles étanches ?
* Si les intrants sont des végétaux, seront-ils assez couverts ?
* Les étangs ne risquent pas d’être contaminés ?
* Les camions passeront à l’intérieur de Marigny ?
* Ce projet sera émetteur de gaz à effet de serre (moteurs de camions, chargeurs, épuration du biogaz, combustion de la chaudière, torchère et groupe électrogène).
* Interrogation sur le classement ICPE, ce classement correspond à une production de traitement de déchets de 100T/j, l’exploitant indique 70T/j. Envisage-t-il d’accroitre sa quantité de déchets ?
* Incitation à produire plus de déchet pour rentabiliser l’installation, contraire à la prévention et contribue à perpétrer l’agriculture intensive dommageable pour l’environnement.
* Une commission de suivi du site sera-t-elle mise en place comme prévu au code de l’aménagement (L125-2-1).
* L’argument climat est mis en avant, un bilan carbone a-t-il été réalisé.
* Suivi prévu d’éventuelles substances nocives (médicament, traces métalliques).
* L’implantation d’un parc solaire a-t-elle été envisagée ?
* L’étude d’impact ne comporte pas de description de l’état initial concernant la qualité de l’air et les odeurs à proximité immédiate du projet et en différents points de mesures dans la commune.
* Nous venons d'être informés du projet de construction d'une centrale biogaz sur notre commune et surtout très proche de notre habitation.
* Les vendeurs de notre maison et les notaires qui se sont occupés de la transaction se sont bien entendu abstenus de nous avertir de ce projet d'usine de méthanisation. Si tel avait été le cas, nous n'aurions certainement pas acheté ! ! !
* En ce qui concerne la pollution visuelle, j'ai pu remarquer que sur le projet qu'il n'y avait rien de prévu pour dissimuler cette infrastructure sur le côté exposé à l'Est. Il serait judicieux de prévoir la plantation d'arbres sur ce côté-là pour de ne pas défigurer notre paysage !
* L'absence d'un dossier financier rigoureux avec la viabilité financière du porteur du projet nous interpelle. En effet un investissement financier de 9 millions € est porté par une SARL de 5000 € de Capital et un apport en 0.9 M€. L’entreprise est signalée comme à surveiller sur le site « info greffe ».
* Il n’est fait nulle part des problèmes rencontrés par l’usine VOL-V à Quimper, toujours des odeurs, les problèmes sont apparus 5 mois après l’ouverture.
* Etant allé sur le site de Marboué qui ne tourne pas, ma première remarque fut une odeur nauséabonde. Cette mini visite ne montrait que le bon côté des choses, trois personnes alentour ressentaient de fortes odeurs.
* Cette usine à image négative ainsi que le futur poulailler ont plus leur place le long de la Nationale.
* Il n’y aura pas de création d’emploi.
* La position haute de l’usine met en danger les habitants en cas de déversement des digestats.
* Serait-il possible de planter des arbres pour contrer le vent.
* L’entreprise située à Marboué traite 18 000 t/an contre 25 000t/an. De plus elle est située loin des habitations.
* Nous nous interrogeons sur la pertinence d’une unité de méthanisation à Marigny les Usages, sachant que nous en avons déjà une sur la Zone d’Eutrope à Escrennes, soit 24 km. La situation géographique de cette dernière est d’autant plus favorable, qu’elle est située en cohérence dans une zone industrielle et en proximité immédiate d’une bretelle d’entrée / sortie de l’autoroute A19. Pour avoir assisté aux groupes de réflexion sur le projet de méthaniseur d’Escrennes, des interrogations et doutes en sont ressortis sur l’apport suffisant en matière première, et pourtant nous sommes sur un bassin historiquement agricole et agroalimentaire. Allons-nous avoir le gisement suffisant avec deux usines ayant une zone de chalandise qui se superpose. Comparons ce qui est comparable. Le tonnage du projet de Marigny se rapprochera davantage du méthaniseur d’Escrennes qui n’est à ce jour pas encore en activité.

**Epandage**

* L'épandage sur nos sols augmentera le niveau d'azote et de phosphore sur une terre où l'on trouve déjà des concentrations en phosphore élevées (avis MRAE) et une pollution liée aux nitrates déjà en forte concentration et aux pesticides malheureusement encore utilisés et non interdits.
* Les incidences de l’épandage ont-elles été sur l’eau et les sols, ont-elles été évaluées par rapport à des pratiques agricoles alternatives ?
* Quel organisme assurera le contrôle des épandages, quand et comment ?
* Quelle fréquence pour l’analyse des sols, par quelles méthodes (carottage) ?
* Quelles mesures envisagées en cas d’impact négatif des épandages sur la biodiversité des sols et des ressources en eau.
* Quasiment toutes les communes du plan d’épandage sont situées en zone sensible à l’eutrophisation et en zone vulnérable aux nitrates. L’autorité environnementale rappelle que les rejets de phosphore et de nitrates doivent être maitrisés.
* Une comparative de plusieurs sites a-t-elle été réalisée, absente de l’évaluation environnementale ?

**Dambron :**

* Conteste l’intention de faire de l’épandage dans la commune
* Nous subissons déjà l’épandage des bassins de la sucrerie avec une odeur de putréfaction plus l’épandage des terres des bassins.
* L’épandage est pratiqué sur l’ensemble de la commune pour arroser les cultures.
* L’épandage de produits de station d’épuration sur certaines parcelles agricoles.
* L’épandage de produits chimiques sur les cultures.
* Il arrive aussi l’épandage de la vinasse sur le territoire.
* Les terres étant saturées il est irresponsable d’épandre sur notre commune d’autres produits.
* Pour consommer de l’eau potable, nous devons faire des investissements qui ne sont pas pris en compte par les pollueurs.
* Je souhaite que les odeurs de digestats n’incommodent ni les humains ni les animaux tels que cela c’est produit avec le méthaniseur de la sucrerie d’Artenay.
* A vous lire, les digestats peuvent perturber la fertilité, donc agressifs.
* Contre l’épandage des digestats sur les communes d’Artenay, Ruan, Trinay, Bucy, Dambron, Santilly et Poupry.
* Nous sommes suffisamment impactés par la société Téréos avec les vinasses.
* Nous ne voulons pas que les digestats de Marigny se confondent avec les nuisances de Téréos.